



Septembre 2021, n° 236

Carrières : calendrier annuel
Prestations d'action sociale

Plan d'urgence
Mobilisation
23 septembre

Loi Fonction publique : acte II
Stages syndicaux

Éditorial

*C'est quand tu passes ton temps à fabriquer des
« scenarii » qui marchent jamais,*

*C'est quand tu fais croire tout l'temps qu't'es
prêt mais qu'c'est pas vrai,*

*C'est quand au milieu de l'été, tout seul
t'organises la rentrée,*

Et ça fait mal...¹

Bon, il nous faut bien un peu d'humour pour
affronter la rentrée qui arrive à grand pas...

Nous vous espérons ragaillardi-es par cette
période de congés, même si l'horizon est loin
d'être dégagé.

Le ministre s'est répandu sur les ondes
fin juillet pour annoncer rien moins que « 4
scenarii » possibles. Aujourd'hui, en cette
rentrée, tout est encore bien flou, tant autour
de la vaccination que de la conduite à tenir. Et
ce ne sont pas les ressources proposées par
nos têtes pensantes du ministère sur Eduscol²

1. Clin d'oeil à Oldelaf

2. <https://eduscol.education.fr/2792/vaccination-des-jeunes-de-12-18-ans>

La blanquérité,

avec notamment Antoinette Chlorophylle (prof de SVT), Yves Anty (antivax) et Fabienne Moyenage (historienne) [sic] qui vont pouvoir nous être d'un grand secours... Enfin, depuis hier soir, il s'autoproclame LE « ministre de la revalorisation historique »... **Historique en effet un ministre qui laisse 42 % des profs hors champ !**

Sur le fond, rien n'a changé : aucun retour sur les 1800 fermetures de postes, aucun moyen supplémentaire sérieux pour réduire les inégalités creusées par le confinement, les heures sup. Covid s'ajoutant à la masse d'heures sup. déjà impossibles à absorber, des effectifs encore très alourdis, et des réformes qui ont avancé coûte que coûte pour l'école comme pour la Fonction Publique, le mouvement sans élu-es des personnels, dans l'opacité et l'arbitraire complet au détriment des collègues.

Pour ce gouvernement, l'ennemi, ce sont vraiment les élu-es des personnels et le syndicalisme de transformation sociale qui est le nôtre.

suite au verso

Oui, au SNES-FSU, nous persistons à défendre les services publics, pour l'intérêt des personnels et a fortiori des usagers. Solidarité et Égalité sont nos valeurs, et nous entendons fermement les imposer auprès de ce gouvernement libéral dur, qui n'en connaît que le nom, et en réduit toujours plus la chose.

Or depuis deux années maintenant de contexte difficile, c'est bien notre syndicalisme de terrain qui a permis de rompre l'isolement, de diffuser les informations, de rappeler constamment les droits, et d'obtenir leur application en recourant fréquemment au rectorat pour toutes les situations de débordement.

Le collectif nous a permis de tenir.

Nous le savons toutes et tous, nous avons besoin d'un syndicalisme fort, encore plus fort ! Nous avons à préparer la prérentrée, avec ses nouveautés notamment en termes d'évaluation, la journée de grève Éducation du 23 septembre sur toutes ces questions, et au-delà la journée inter-pro du 5 octobre.

Rejoignez-nous et proposez la syndicalisation autour de vous, c'est la première action militante !

Corinne Baffert

Rentrée 2021 : bis repetita ?

L'année 2020-2021 a montré que le ministère était incapable d'anticiper la situation sanitaire et les problèmes que nous avons rencontrés lors du premier confinement.

Alors que la situation épidémique n'a eu de cesse de se détériorer pendant l'été, notre ministre n'a publié qu'un protocole aux multiples scénarios fin juillet, en n'hésitant pas à répandre des contre-vérités dans les medias. Une chose est sûre pour la rentrée : le ministère ne dévie pas d'un pouce et cherche toujours plus à faire pression sur les élèves et les personnels.

Quatre scénarios possibles pour la rentrée et une absence de communication claire à moins de 15 jours pour les parents et les élèves sur l'obligation du port du masque dans le 1^{er} degré avec le coût que cela représente. Dans le 2nd degré, le ministère part sur un protocole de « contact-tracing » en cas de cas positif dans une classe pour « évincer des établissements durant 7 jours » les élèves ayant eu des contacts à risque, à l'exception des élèves justifiant d'une vaccination complète. Quid de nos élèves qui n'ont la possibilité de se faire vacciner que depuis le début de l'été ? Quid des trop jeunes élèves qui n'en ont pas la possibilité ? Quid des élèves des milieux populaires, premières victimes de ce distanciel et dont on sait qu'ils font partie des populations les moins vaccinées...

Pour le reste, le protocole laisse la main aux autorités locales avec tous les problèmes que nous avons soulevés sur les demi-jauges en lycée, les préconisations d'une classe / une salle en collège, les ordres et contre-ordres sur l'EPS...



L'urgence de la rentrée

Nous voyons bien que le ministère ne mesure pas l'urgence de la rentrée et qu'il n'a tiré aucune des leçons de ces deux années, comme pour le Bac par exemple. Rien également en moyens financiers et humains pour gérer cette année avec le risque du distanciel. Depuis deux ans les ENT plantent et rien n'est annoncé pour cette rentrée. Le gouvernement continue sa casse de l'Éducation nationale avec près de 160 suppressions de postes dans notre académie et notre ministre entend passer en force pour imposer toujours plus d'heures supplémentaires, notamment aux collègues à temps partiel.

Pour le SNES-FSU, une véritable politique de lutte contre les inégalités est une urgence. Cela passe entre autres par le maintien de l'emploi du temps des élèves en présentiel avec des moyens pour la prise en charge de l'aide dans la classe, l'annulation des suppressions de postes, le recrutement massif de titulaires, l'aménagement des programmes, la revalorisation de nos professions...

Le SNES-FSU insiste sur la nécessité de recruter des agents territoriaux à la hauteur des besoins révélés par la crise sanitaire. Il renouvelle aussi son exigence de recruter des CPE, AED, AESH, Psy-EN, infirmier-es et AS pour développer partout des équipes pluridisciplinaires.

Il est urgent que le ministère entende la profession. Le SNES-FSU exige la mise à plat de la réforme du bac et du lycée et de la politique d'éducation prioritaire qui tend à supprimer les REP.



Pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail.

Appel à se mobiliser dès la rentrée, à se mettre en grève le 23 septembre et à préparer la mobilisation interprofessionnelle

L'École a été soumise à rude épreuve et les personnels ont terminé l'année dans un état de fatigue rarement atteint.

La rentrée 2021 est de nouveau marquée par le manque d'anticipation et la confusion de la politique suivie face à la poursuite de la crise sanitaire. Par ailleurs, alors que cette rentrée aurait nécessité la mise en place d'un plan d'urgence et la création massive de postes pour l'éducation dans un contexte qui a rendu plus compliquée la progression des apprentissages, le ministère poursuit une politique qui va à rebours des besoins du service public :

- refus de créer un collectif budgétaire pour la création de postes d'enseignant.es, de CPE, AED, AESH, de PsyEN, de RASED, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux dans les écoles, les établissements et les services pour répondre aux besoins et annuler les suppressions de postes notamment dans le 2d degré où le déploiement d'heures supplémentaires est une réponse inadaptée
- publication de la circulaire de rentrée sans qu'aucune concertation préalable n'ait été organisée. De plus, son contenu relève davantage de la promotion de la politique ministérielle.

Encore une fois, le ministre est dans le déni de réalité en refusant de prendre les mesures nécessaires. Cette absence d'anticipation et de prise de décisions est irresponsable au regard des enjeux de gestion et de sortie de crise.

Les annonces du Grenelle ont confirmé qu'il n'y aurait pas de loi de programmation pluriannuelle. Un renoncement de plus qui ne répond pas aux attentes salariales des personnels et en exclut la majorité. Au-delà de la deuxième tranche de la prime d'attractivité, très insuffisante pour rattraper les retards, il est bien difficile de voir de quelconques perspectives de revalorisation pour les années à venir. Il est urgent d'augmenter les salaires de tous les personnels.

Nos organisations dénoncent l'ensemble de ces mesures qui tournent le dos à la priorité à l'éducation et cherchent à transformer en profondeur les métiers dans le sens de contraintes supplémentaires sur les personnels : projet de création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école et de hiérarchies intermédiaires, pilotage par l'évaluation. Nous ne pouvons accepter de tels reculs.

Nos organisations refusent la généralisation du contrôle continu et demandent le rétablissement du baccalauréat national pour la session 2022, avec des épreuves nationales, terminales et anonymes.

Nos organisations appellent la profession à se mobiliser dès la prérentrée afin d'exiger un plan d'urgence pour le service public d'Éducation. Notre École ne peut fonctionner sans moyens supplémentaires et sans personnels revalorisés et reconnus dans leurs expertises professionnelles.

Elles appellent les personnels à se réunir dès les premiers jours de la rentrée, y compris avec les parents d'élèves, pour lister les revendications et organiser les mobilisations nécessaires. Nos organisations soutiendront toutes ces actions qui doivent permettre de préparer une action nationale d'ampleur. Elles appellent les personnels à la grève le 23 septembre. Elles appelleront à poursuivre ces actions, en particulier dans le cadre d'une mobilisation interprofessionnelle.

Bas les masques !

L'idée d'une immunité collective s'est peu à peu évaporée pendant les vacances d'été, submergée par la quatrième vague du variant Delta. L'instauration du passe-sanitaire, le passage en force au Parlement, sans le temps nécessaire du débat démocratique ont dévoilé encore et toujours l'autoritarisme d'Emmanuel Macron et de son gouvernement, fracturant toujours plus la société.

Les non-vacciné-es, voilà l'ennemi !

Alors que les manifestations hétéroclites mobilisent depuis milieu de l'été, les prises de positions présidentielles et les discours gouvernementaux n'ont eu de cesse de jeter de l'huile sur le feu. L'obligation de la vaccination des soignant-es, les menaces sur la suspension, et même les évocations de licenciement de ces personnels qui, il y a quelques mois, étaient applaudis pour leur dévouement pour faire face à la crise sanitaire, illustrent l'incapacité du gouvernement à mener une véritable politique sociale et de santé publique pour protéger la population. La présence systématique de l'extrême-droite dans de nombreux cortèges autour de discours complotistes et de slogans et pancartes antisémites ont été mis sur le devant de la scène médiatique. Mais, comme le montre la mobilisation locale des personnels des bibliothèques de la ville de Grenoble contre la restriction d'accès aux bibliothèques, les véritables enjeux de cette loi du 5 août relative à la gestion de la crise sanitaire et du décret de « sortie de crise », prolongeant toujours et encore l'état d'urgence, sont tout autres. Adopté par un seul homme, sans débat éthique, le passe-sanitaire remplace une obligation de vaccination qui ne s'assume pas. Il renforce encore le contrôle de la population, contrevient au principe du secret médical, contrevient au respect de la vie privée, et fracture la société en rendant la vie impossible aux réfractaires, mais aussi et sans distinction, à celles et ceux pour qui la vaccination est médicalement contre-indiquée. Il ne prend pas en compte l'éloignement de certaines populations de la vaccination pour des raisons géographiques, culturelles ou sociales (habitant-es des zones rurales, personnes âgées isolées sans internet, SDF, sans papier, personnes ne maîtrisant pas la langue française....). Les ressorts utilisés sont ceux d'une culpabilisation dans la relation aux autres, d'une renonciation non consentie à son propre avis, de jugements moraux croisés diabolisant le ou la « non vacciné-e », de chantage au revenu et à l'emploi, de chantage à la vie sociale et culturelle. C'est le pire des procédés. À l'urgence sanitaire, Emmanuel Macron et son gouvernement opposent l'état d'urgence sanitaire, faisant de notre démocratie un régime d'autorisation et de contrôle.

Urgence sociale

Le 12 juillet, Emmanuel Macron a allumé la mèche de la provocation avec un discours mêlant considérations sanitaires et politiques, en évoquant des réformes économiques et sociales qu'il associe étroitement à son identité politique (réformes de l'assurance chômage et des retraites). Que dire également de son discours sur l'Afghanistan avec sa référence à des « flux migratoires irréguliers ». Le candidat Macron est parti en campagne avec une politique néolibérale dure, cherchant à séduire les électeur-trices de l'extrême-droite sur le thème de l'immigration. Ce tournant de la rigueur, le Ministre de l'économie l'a réaffirmé devant le Medef avec la fin du « quoi qu'il en coûte ». Les aides pour les secteurs en difficulté seront limitées et RIEN sur le rôle fondamental des services publics. Et bien sûr silence sur l'École !

Nous sommes bien loin de l'idée d'un *Monde d'après*, avec un rapport alarmant du GIEC sur le dérèglement climatique, avec un mépris affiché pour la cause des femmes avec une secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les hommes et les femmes, sourde à l'interpellation de la femme d'un haut gradé de la gendarmerie, condamné par la justice et promu par sa ministre de tutelle !

Le SNES et la FSU ont pris la mesure de cette urgence. En juin dernier, la CA académique du SNES Grenoble, au diapason des autres sections académiques, appelait à une mobilisation forte dès la rentrée. C'est chose faite avec la journée de grève et de manifestations du 23 septembre à préparer dès la rentrée dans nos établissements. Cette journée en appel d'autres et la journée interprofessionnelle d'octobre doit être un rebond pour la défense de l'école, de notre conception des services publics et de la société pour d'autres mobilisations.

Cette année de campagne présidentielle, avec un président candidat qui cherchera tout pour passer en force, nous savons que les mobilisations seront dures et longues, que les rendez-vous seront nombreux et que nous ne gagnerons qu'en renforçant notre collectif et en mobilisant nos collègues dès la rentrée dans nos établissements. N'ayant pas peur des gros mots ! **L'heure est à la mobilisation et c'est bien vers une casse sociale, vers un système toujours plus productiviste que la majorité des candidat-es déclaré-es veulent nous mener. Nous avons toutes et tous la responsabilité de mettre en échec cette politique.**

Le féminisme ne nous divise pas, il nous rassemble.

Travail, famille, Covid

La crise du Covid et ses confinements ont créé les conditions d'un risque inédit de régression de l'égalité femmes-hommes, provoqué une explosion des violences faites aux femmes, aggravé la charge mentale et le travail invisible des femmes. Il y aura aussi un impact durable sur l'emploi des femmes. La « 1ère ligne » s'est révélée essentiellement féminine et n'a pas bénéficié d'augmentation de salaires. Les femmes sont plus touchées par cette crise car plus nombreuses à occuper un métier à temps partiel ou précaire, elles seront ainsi les premières victimes des réformes des retraites et de l'assurance chômage. D'après ONU Femmes, l'augmentation prévue du taux de pauvreté des femmes à cause de la pandémie sera de 9% alors qu'était attendue une baisse de 2,7% sans la crise.

Qu'est ce qu'un plan d'urgence féministe ?

La FSU avec le collectif « **Plus jamais ça** » revendique « *un futur écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral* ». Les femmes sont les premières victimes des inégalités qui marquent la société. Face à cela il faut répondre par une politique publique ambitieuse en débloquent les moyens nécessaires pour résorber les écarts salariaux, revaloriser les métiers à prédominance féminine et lutter efficacement contre toutes les violences faites aux femmes alors que nous déplorons déjà a minima 74 féminicides depuis le 1^{er} janvier (chiffre au 12 août).

Aide juridictionnelle, ordonnance de protection ou bracelet électronique, formation dans les différentes échelons de la chaîne d'intervention (infirmière-es, policier-es, personnels soignants, juges) : ces dispositifs existent déjà en Espagne, constituant la boîte à outil de lutte contre ce que la justice de ce pays appelle juridiquement les violences machistes. Il est possible d'agir. De plus, lutter pour un meilleur système de retraite ou d'assurance chômage, c'est lutter pour les droits de femmes. Supprimer la précarité, c'est permettre de quitter plus facilement un conjoint violent ou de faire face à un supérieur hiérarchique agresseur.

Offensive réactionnaire et régression sociale

Nous assistons à une offensive réactionnaire, nourrie par le gouvernement et une partie des assemblées parlementaires qui refusent d'élargir le droit à la PMA, d'allonger les délais de recours à l'IVG ou veulent interdire aux femmes voilées d'accompagner les sorties scolaires. S'y ajoute l'attaque de Blanquer contre l'écriture inclusive, au prétexte qu'elle serait un obstacle aux apprentissages. En refusant l'usage du langage égalitaire qui, en rendant leur visibilité aux filles et aux femmes est un vecteur d'égalité, il contribue à dessein au maintien des inégalités. Pour achever ce tableau sinistre, l'extrême droite a rarement eu autant d'espace médiatique. Le débat sécuritaire revenant avec les présidentielles est l'occasion de déclarations aussi décomplexées que hors de propos. Le 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, sera l'occasion de faire le lien avec les dangers que représente l'extrême droite pour les droits des femmes.

Hors de propos, ce gouvernement l'est quand il impose un passe-sanitaire coercitif : Contraindre n'est pas convaincre. Si vaccination il doit y avoir, elle doit l'être pour toutes et tous, internationale, et avec une levée des brevets sur les vaccins, dans l'intérêt général et pour un service public de santé au service du bien commun.

Le SNES, avec la FSU, doit amplifier son combat contre les régressions sociales visant en premier lieu les femmes, et pour l'égalité des droits. L'agenda militant de cette rentrée 2021, avec de nombreuses luttes imbriquées et indissociables (santé, retraites, chômage, FP, libertés), nous obligera à nous mobiliser pour l'éducation dès début septembre, pour construire un mouvement visible et fédérateur. L'école émancipée sera de tous ces combats.

Les élu.es E.E. à la C.A. académique

l'école
émancipée

Les dates de candidatures ou de commissions sont issues d'un calendrier prévisionnel et peuvent évoluer en cours d'année.

Les circulaires académiques sont normalement affichées, mais n'hésitez pas à les demander à votre secrétariat en cas de doute.

Les circulaires sont dès leur parution mises en ligne sur notre site académique :

<https://grenoble.snes.edu>, ainsi que les éléments d'analyse.

Les fiches syndicales de suivi individuel concernent la plupart de ces opérations de gestion. Elles sont disponibles dans les suppléments de l'US (carrières, mutations), sur le site national : www.snes.edu ou à la permanence du SNES-FSU.

C'est un outil important dans le travail de vos élu·es. Elles nous permettent de corriger de nombreuses erreurs et d'assurer le suivi et la défense de vos dossiers, de vous accompagner pour faire valoir vos droits dans d'éventuels recours résultant de la loi de Transformation de la fonction publique.

Ne les oubliez pas !

Calendrier prévisionnel

| | |
|------------------------------|---|
| Septembre Octobre | <ul style="list-style-type: none">● Demandes de supplément familial, de prise en charge des abonnements de transports en commun, SNCF, de prestations d'action sociale... ;● Inscriptions individuelles au Plan Académique de Formation (PAF) ;● Vérification et signature des ventilations de service (VS). |
| Novembre Décembre | <ul style="list-style-type: none">● Mutations inter-académiques (y compris postes spécifiques nationaux) : saisie des demandes, puis dépôt des dossiers avec les pièces justificatives ;● Renvoyer les FICHES SYNDICALES de suivi au SNES-FSU pour toutes ces opérations ;● Demande de temps partiel pour l'année 2021/2022 ;● Demande de congé formation pour l'année 2021/2022 ;● Demande de poste adapté pour l'année 2021/2022. |
| Janvier | <ul style="list-style-type: none">● Affichage des barèmes des mutations inter sur SIAM ; <p><i>Il faut absolument envoyer pour vérification votre dossier au SNES-FSU</i></p> <ul style="list-style-type: none">● Candidature d'accès aux corps des certifié·es et CPE ;● Candidature d'accès au corps des agrégé·es par liste d'aptitude ;● Constitution du dossier pour l'avancement de grade des PEGC ;● CAPA d'appel des Rendez-vous de carrière ;● CAPN d'appel des Rendez-vous de carrière pour les agrégé·es. |
| Février | |
| Mars | <ul style="list-style-type: none">● GT congé formation ;● Résultat des mutations inter-académiques - début des recours ;● Saisie des demandes de mutation intra-académique, y compris sur postes spécifiques académiques ;● CAPA d'appel de refus de temps partiel. |
| Avril | <ul style="list-style-type: none">● Vérification des dossiers sur i-prof pour la classe exceptionnelle ;● Renvoyer les fiches syndicales de suivi au SNES- FSU pour les mutations intra. |

Le secteur emploi du SNES-FSU Grenoble

Certifié·es

Cyril Borel, François Lecointe

Agrégé·es

Nicolas Ripert

CPE

Fanny Valla

PSY ÉN

Frédérique Penavaire

PEGC

Brigitte Bouttaz

Contractuel·les - AED - AESH

Gabriel Emery, Camille Vittoz

TZR

Cyril Borel, Camille Vittoz

Santé - Dossiers médicaux

Anne Dortel

Retraité·es

Claudette Combe,

Marie-Laurence Moros

Stagiaires

François Lecointe, Hugues Navarro

... et les élu·es du SNES-FSU de
l'académie en CAPA, CAPN et CCP.

- Affichage des barèmes intra sur SIAM ;

Il faut absolument envoyer pour vérification votre dossier au SNES-FSU

- Demande de temps partiel pour les entrant·e·s du mouvement inter ;
 - Début des recours d'affectation intra ;
 - Vœux d'affectation pour les TZR (phase d'ajustement) ;
 - Avancement accéléré d'échelons ;
 - Accès à la hors-classe des différents corps.
- Accès à la classe exceptionnelle et échelon spécial des corps à gestion académique ;
 - Affectation nationale puis académique des stagiaires ;
 - Affectation des TZR, des MA et des contractuels.

Juillet Août

Permanences du lundi au vendredi de 13h à 16h

Permanences spécialisées les après-midis

- CPE : mardi ;
- Stagiaires : mardi, jeudi ;
et le mardi midi sur les sites de l'INSPÉ ;
- TZR : mardi ;
- retraité·es : mercredi (sur rdv) ;
- non-titulaires : mardi, vendredi ;
- AED-AVS-AESH : mardi, vendredi ;
- Santé - dossiers médicaux : jeudi.

SNES-FSU Grenoble

6, avenue Marie Reynoard
38100 Grenoble

Tél. : 04.76.62.83.30

Mél : s3gre@snes.edu

Site internet : grenoble.snes.edu

<https://www.facebook.com/SNESFSUGrenoble/>



**Ne pas rester seul·e
face à la machine
de l'administration**

Casse de la Fonction publique : acte II

Cet été a été le second anniversaire de la loi dite de Transformation de la Fonction publique. Après la disparition des commissions paritaires pour les mutations, seuls le ministère et le rectorat ont prononcé les avancements de grade et changements de corps, sans aucun contrôle des élu·es des personnels.

Le premier constat qu'ont pu faire tou·tes les collègues éligibles ou ayant postulé a été une absence de communication sur les résultats et une déshumanisation des relations avec les gestionnaires du rectorat. Les modifications apportées sur le suivi des candidatures entrent dans la droite ligne de la « modernisation » et de la dématérialisation des relations avec l'administration. En conclusion, plus aucun contact direct avec les gestionnaires, des informations lacunaires sur les refus de prendre en compte une situation, une pièce justificative et plus aucune discussion sur la validité ou non d'une situation, alors que l'on sait que le rectorat est souvent incapable de retrouver des justificatifs de tutorat ou autres missions plusieurs années ou décennies en arrière.

Les résultats affichés pour les promotions à la hors-classe montrent que le rectorat a bien appliqué les lignes directrices de gestion, particulièrement sur les départs en retraite, le SNES-FSU ayant obtenu que tou·tes les collègues parcourent au moins deux grades dans leur carrière et partent donc au minimum à la hors-classe. Les élu·es du SNES-FSU seront cependant particulièrement vigilant, lors du bilan avec le rectorat, sur les oppositions prononcées par la rectrice. Quant à la classe ex, les textes réglementaires ont été retoqués par le Conseil d'État sur les services en BTS, repoussant la publication des promotions ce grade au niveau national pour les agrégé·es et académiques pour les autres corps.

Concernant le mouvement intra, le rectorat a avancé la date d'étude des recours. L'utilisation de l'outil Valere a conduit à la même insatisfaction de nos collègues. Le rectorat a communiqué plus de détails aux représentant·es du SNES-FSU, mais pour beaucoup de situations, aucune information (à part « barème insuffisant ») n'a été communiquée. Et quand nous mettons en évidence une erreur dans une affectation, c'est bien le doute sur l'ensemble des résultats qui revient !

Mais cette année, le plus grave a été la position de principe de refus de nombreuses affectations provisoires pour des situations familiales, sociales et médicales complexes. Le SNES-FSU a fait rouvrir des dossiers et a continué ses interventions tout l'été pour que les droits des personnels, y compris dans les établissements sur les compléments de service par exemple, soient respectés.

Prestations d'action sociale

La FSU met à disposition un vade-mecum complet de l'action sociale interministérielle. Il présente et détaille toutes les prestations avec les derniers taux actualisés.

La crise sanitaire que nous vivons a fortement impacté la vie quotidienne des personnels et de l'ensemble de la population, faisant apparaître les priorités fondamentales : la santé, l'alimentation, le logement...

La FSU s'engage au quotidien pour préserver les moyens pour vivre des travailleur·ses et de l'ensemble de la population, pour lutter contre les inégalités sociales, pour défendre les droits et principes fondamentaux.



Les actions concernent l'enfance (garde, vacances...), le handicap, le logement, la restauration, les vacances, les loisirs, les situations difficiles...

Suite à l'action du SNES avec la FSU, **le droit aux prestations interministérielles d'action sociale a été élargi pour les assistants d'éducation (AED) et les AESH rémunérés par les lycées Monge et Vaucanson** depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ces aides sont versées sur demande. Elles sont soumises à certaines conditions et pour la plupart à l'application d'un quotient familial.

Vous trouverez tous les dispositifs dans le guide téléchargeable sur le site du SNES-FSU académique :

grenoble.snes.edu/prestations-d-action-sociale.html

Une partie de ces prestations sont gérées par le rectorat. La circulaire académique est disponible sur le PIA et sur le site du SNES-FSU académique.

LA FONCTION PUBLIQUE EST NÉE POUR SERVIR,

CETTE LOI VA LA DÉTRUIRE.

DITES NON À LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE !



Formation syndicale : un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

Chaque année le SNES-FSU propose des stages de formation syndicale ouverts à toutes et tous, syndiqué·es ou non-syndiqué·es pour vous aider à connaître et faire respecter vos droits (voir 4^{ème} de couverture).

Ces stages sont aussi des moments privilégiés d'échanges et de réflexions sur nos pratiques professionnelles « en présentiel », moments désormais trop rarement offerts par l'institution.

Profitez de ces opportunités organisées par votre section départementale, votre section académique, ou votre fédération départementale FSU !

Chacun·e a **droit à 12 jours de congés annuels pour formation syndicale**. Ce droit ne peut vous être refusé si vous faite la demande d'autorisation d'absence au moins 1 mois avant la date du stage (modèle de demande d'autorisation d'absence sur grenoble.snes.edu).

N'oubliez donc pas de faire votre demande d'autorisation d'absence au moins 1 mois avant le stage si vous êtes de service ce jour-là et de vous inscrire auprès du SNES-FSU Grenoble en utilisant le formulaire sur le site.

Nous avons choisi cette année, malgré le contexte, de maintenir les stages syndicaux en présentiel, avec le respect des gestes barrières. Il nous est obligatoire de disposer de la liste des inscrit·es pour organiser les stages dans de bonnes conditions. En fonction de l'évolution, des stages pourront avoir lieu en visio.

Les rendez-vous avant la Toussaint

Évaluation des établissements le 12 octobre

L'évaluation des établissements découlant de la loi Blanquer a débuté dans l'académie l'année dernière. Ce stage d'une demi-journée a pour objectif de faire le point avec les équipes concernées, et aussi avec les collègues qui ont vécu cette évaluation, sur les enjeux de ce processus d'évaluation.

Pour des questions logistiques, **ce stage sera en visio. Attention ! Inscription avant le 12 septembre !**

Stages « Droits et devoirs des personnels »

Décliné dans toute l'académie, ce stage permettra de faire le point sur les évolutions liées aux différentes mesures gouvernementales sur nos droits et nos devoirs comme fonctionnaire, comme enseignant·e, CPE ou PSY EN dans les collèges et lycées. Les différents aspects (ORS, carrière, obligations, liberté pédagogique...) de nos métiers seront abordés et des situations concrètes exposées pour faire respecter nos droits.

Premier rendez-vous en Haute-Savoie le 14 octobre (inscription le 14 septembre pour un congé de droit).

Colloque annuel actif-ves/retraité-es le 21 octobre : *Les retraites : où en sommes-nous ?*

Emmanuel Macron, parti en campagne présidentielle, a remis en juin dernier la réforme des retraites sur la table. **À l'heure actuelle l'incertitude porte sur le contenu et la date de la réforme, mais réforme il y aura.**

Nous nous proposons de réfléchir à la place de la réforme. Macron des retraites dans l'évolution de la protection sociale, de nous demander s'il s'agit de continuités ou de ruptures :

- Comment la situer dans la succession des réformes des retraites adoptées depuis 1993 pour en comprendre les points communs mais aussi les particularités ?
- Quel choix politique et social derrière une ambition affichée de système de retraite universelle ?

Le calendrier prévisionnel des stages est disponible en 4^{ème} de couverture et sur grenoble.snes.edu

TZR, contractuel, AED, AESH...

Les sections académique et départementales organisent pendant de mois de septembre des réunions d'informations dans les locaux du SNES-FSU ou en visio.

Consultez régulièrement le site internet du SNES-FSU Grenoble - grenoble.snes.edu - et les pages des sections départementales pour vous tenir informé·e et n'hésitez à bien signaler à la section académique votre situation afin d'être inscrit·e sur nos listes de diffusion.

Michel Lombard et

Cela devait arriver un jour, Michel et Jean-Louis Mollard vont faire un dernier pied de nez au gouvernement, refusant de se réjouir, tant Michel et Jean-Louis ont toujours renvoyé dans les cordes de nombreux-ses IA-DASEN et recteur-trices dans le département. Mais c'est sans savoir que dès le 23 septembre prochain, Michel et Jean-Louis seront dans les cortèges d'Annecy et de



Ciao le chti !

Il fallait bien deux voix de dames pour saluer notre Michel syndical ! Je veux remercier notre camarade pour toutes ses heures si discrètement offertes à la défense de toutes et tous les personnels de son établissement, de son département... Pas de petites causes, pas de petites questions, toujours la même et généreuse disponibilité !

Et puis bien sûr, je veux distinguer le barman hors pair qu'il a su être au congrès national à Grenoble en 2016, et plus modestement, l'organisateur sans failles de nos apéros de CA, sur lequel nous espérons compter encore un peu... Avoir la capacité de tous ces à-côtés, c'est dire la qualité du militantisme de notre camarade, pour qui l'engagement au Snes est en tout premier lieu un humanisme ! Merci Michel, ne nous oublie pas complètement, et pas trop vite !

Corinne Baffert

Michel au congrès national du SNES-FSU de Grenoble de 2016 où il a donné une formidable leçon de géographie culturelle à tout le congrès !

« Je voudrais parler avec Monsieur Lombard »
 « Désolée, il n'est pas là et je ne sais pas quand il repassera au local. Je peux vous aider ? »
 « Non, merci, je rappellerai. »

Un échange qui pour moi dit beaucoup de l'engagement militant au SNES-FSU de Michel. Il dit sa présence au local à la fois très fréquente et parfois imprévisible. Il dit surtout le lien fraternel qu'il sait créer avec toutes celles et tous ceux qui sollicitent son appui et ne se trompent pas : si quelqu'un est capable de les accompagner jusqu'au bout, sans compter son temps ni ses efforts, c'est Michel. Il est capable d'envoyer un petit message à 3 heures du matin pour vérifier un truc et le même jour une carte postale avec un petit mot drôlatique. Michel, c'est un gentilhomme et un homme gentil.

Alors il va laisser un vide immense dans le S1 du lycée Lachenal, puisqu'il prend sa retraite, mais heureusement pour les militant-es du SNES il restera l'indispensable Monsieur Lombard du SNES Haute-Savoie. « Non non, je préfère vraiment parler avec Monsieur Lombard. »

Christine Saint-Joanis



Jean-Louis Mollard

nt de prolonger une année de plus pour satisfaire au travailler plus ! Il y en a certainement quelqu'un-es qui vont s'en
 ns les instances où ils ont siégé pour le SNES et la FSU.
 Valence. Et ce n'est qu'un début !

Jean-Louis Mollard, la classe !

Évidemment, c'est sur moi que ça tombe ! C'est à moi que revient l'écriture de ce billet, en plein mois d'août de surcroît, et pour plusieurs raisons.

La première, c'est que j'ai été l'élève de Jean-Louis et que j'espère montrer ici avoir tiré quelque parti de ses leçons de rhétorique. La deuxième, c'est que j'ai été la victime préférée (ou l'une d'elles) de ses coups de fils urgents à des heures impossibles, ce que je lui pardonne volontiers : c'était toujours pour la bonne cause ! La troisième, c'est que nous ne pouvons pas le laisser partir sans lui dire ici tout ce que nous lui devons.

En effet, Jean-Louis prend sa retraite et s'en va vers d'autres horizons sans toutefois s'éloigner des luttes nous le savons. Et si nous lui souhaitons de mettre un moment son 06 en sourdine afin de profiter du temps retrouvé, son énergie sans cesse renouvelée, son humour et le panache de ses tribunes Unité et Action vont bien évidemment nous manquer.

Pilier du S1 du lycée Triboulet, du S2 de la Drôme et de la FSU, Jean-Louis est une source d'énergie inépuisable qui ne renonce jamais, « le front contre la nuit »¹ !

Militant infatigable, son secret c'est « la méthode JLM ». Prenons-en de la graine, « la méthode JLM » c'est du dur ! Cette méthode nécessite avant tout une grande patience pour apprendre à écrire à certains journalistes et, si d'aventure, ils se montrent trop récalcitrants, ne pas hésiter à écrire l'article à leur place. En audience, Il faut également savoir manier avec adresse et certaines armes de précision : tel un Cyrano, idéaliste et refusant tout compromis, Jean-Louis bombarde le DASEN de citations latines et, à la fin de l'envoi, il touche ! La méthode JLM c'est aussi et surtout appeler encore et toujours à l'action et à la grève, même si on est deux ; laisser parler son âme d'artiste dans les pancartes et banderoles colorées, même si on est deux ; ne rien lâcher, jamais, parce que, comme le dit Luis Llach : « vois-tu ce pieu de bois (...) si nous tirons tous, il tombera, ça ne peut pas durer comme ça. »²

Militant acharné, Jean-Louis est aussi un bon copain, drôle et attentionné, qui a toujours pensé à apporter de la pogne de Romans au bureau du S3 pour les amateur·trices expatrié·es.

Et tant pis pour l'administration qui n'a pas toujours su reconnaître son immense mérite. Pour nous, Jean-Louis, c'est la classe ! Exceptionnelle !

Cécile Sanchez

1. Cotes, poème de René Char
2. L'estaca (le pieu), Lluís Llach





Le SNES, pour agir ensemble

**Formation syndicale,
un droit qui ne s'use...
que si l'on ne s'en sert pas !**

Stages syndicaux du SNES-FSU de Grenoble

S'informer pour agir

Stage « Évaluation des établissements »

Mardi 12 octobre après-midi - en visio

Stages « Droits et devoirs des personnels »

Jeudi 14 octobre - La Roche sur Foron, 74

Mardi 19 octobre - Échirolles, 38

Mardi 9 novembre - Chambéry, 73

Mardi 7 décembre - Valence, 26

Colloque actif-ves/retraité-es « Réforme des retraites »

Jeudi 21 octobre - Grenoble

Stage à destination des stagiaires

Mardi 16 novembre - Grenoble / Échirolles

Stage CPE

Mardi 7 décembre - Grenoble

Stage « Compétences »

Jeudi 9 décembre - Annecy, 74

Mardi 14 décembre - Chambéry, 73

Mardi 11 janvier - Grenoble, 38

Mardi 8 février - Valence, 26

Stage « Réformes du lycée et du baccalauréat : bilans et perspectives »

Mardi 25 janvier - Grenoble, 38

Mardi 26 mars - Annecy, 74

Stage Contractuel·les

Mardi 22 mars - Grenoble



Sans oublier dans les départements :

- les stages « Conseil d'administration » le 18 octobre (26/07 et 73), le 19 octobre (38) ;

- stage AESH 38 en octobre

- les stages « Dotation globale » le 17 janvier (26/07), le 27 janvier (38) ;

- stage « enseignement hybride », le 3 mars (38) ;

- et tous les autres rendez-vous.

Chaque agent·e, qu'il/elle soit titulaire, contractuel·le, AED, AESH... a le droit à 12 jours d'absence pour congé syndical de droit (c'est-à-dire rémunérés) s'il/elle effectue la demande auprès de l'administration un mois avant. Pour les modalités : <https://grenoble.snes.edu/-stages-de-formation-.html>

Ce calendrier n'est pas exhaustif et reste informatif.

Pensez à consulter régulièrement le site du SNES Grenoble

<https://grenoble.snes.edu/-stages-de-formation-.html> et à suivre les méls d'information de votre section départementale et de la section académique du SNES-FSU.

Pensez à signaler votre participation le plus tôt possible en vous inscivant sur <https://grenoble.snes.edu>, puis Stages syndicaux 2021-2022 : s'informer pour agir

En raison de la situation sanitaire, l'inscription est obligatoire.

Si nous espérons pouvoir assurer les stages en présentiel, des stages pourront cependant avoir lieu en visio.